



Département de l'Isère  
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2025-2403-8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 24 MARS 2025

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq,

le lundi 24 mars

le Conseil Municipal de la commune de FOUR

dûment convoqué le 19 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire. La séance est ouverte à 20h03.

**Présents** : Jean Papadopulo, Eric Doyen, Anh Brun, Matthieu Joly, Christelle Bernard, Cécile Gerey, Nicolas Jambot, Patrice Fournier, Marielle Berlioz, Jimmy Delroise, Véronique Luxos, Serge Comberousse.

**Pouvoirs** : Emilie Chariol à Christelle Bernard, Pascale Besch à Jean Papadopulo, Matthieu Querenet à Anh Brun.

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : Nicolas Jambot est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

**OBJET** : Mise en place d'un dispositif de vidéoprotection

Conformément au code de sécurité intérieure, et notamment l'article L251-2, le maire en tant qu'autorité publique exerçant un pouvoir de police administrative a compétence pour installer un système de vidéoprotection dans les établissements ou lieux ouverts au public appartenant à la commune ainsi que sur la voie publique.

Cependant, l'installation d'un système de vidéoprotection ayant un impact sur les affaires de la commune, d'un point de vue domanial, budgétaire et de commande publique, une délibération du conseil municipal est nécessaire.

La mise en place du dispositif de vidéoprotection urbaine s'inscrit dans le cadre du développement de la politique de prévention de la ville et vise notamment à satisfaire les finalités suivantes :

- Sécurité des personnes ;
- Prévention des atteintes aux biens ;
- Protection des bâtiments publics.

Sur le plan financier, l'enveloppe prévisionnelle globale de l'investissement est estimée à 110 000 € HT.

Le Conseil municipal décide :

- **D'autoriser** la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**Acte rendu exécutoire par :** - dépôt en Sous-Préfecture le 31 MAR. 2025  
- publication et/ou notification le

31 MAR. 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Jean Papadonou  
Maire de Four



Nicolas Jambot  
Secrétaire de séance

